

ressources technologiques et de promouvoir l'innovation dans l'industrie canadienne en subventionnant des travaux de développement fondés sur l'emploi de techniques véritablement nouvelles et dont les perspectives d'exploitation commerciale sont prometteuses. Les subventions couvrent jusqu'à 50% du coût de développement et d'innovation, ainsi que certains frais antérieurs à la production autres que les frais d'immobilisation. On estime qu'en 1976-77, les dépenses au titre du programme atteindront \$24.0 millions.

Les projets entrepris aux termes du Programme de productivité de l'industrie du matériel de défense ont joué un rôle important en aidant l'industrie à se spécialiser dans des domaines où la technologie trouve des applications militaires et civiles et où le Canada est en position favorable pour les exploiter. Le coût d'un projet est partagé par le ministère et par l'entreprise canadienne concernée et, dans certains cas, par les gouvernements d'autres pays de l'OTAN. Parmi les projets subventionnés, on peut citer les systèmes de communication et de navigation aérienne, les moteurs à turbine à gaz pour les aéronefs, le matériel de sécurité en vol et de simulation de vol, et les installations pour la diffusion de l'information. L'exportation des produits ainsi mis au point continue de s'accroître; on compte entre autres des commandes importantes en vue d'utilisations diverses pour le transport aérien, les réseaux publics de communication et les systèmes de télédistribution.

Le ministère contribue à l'établissement et à l'entretien d'instituts de recherche industrielle dans les universités. Les instituts subventionnés dans le cadre du programme sont situés au Collège technique de la Nouvelle-Écosse, à l'École polytechnique de Montréal, au Ryerson Polytechnical Institute, et aux universités McGill, de la Colombie-Britannique, du Québec, Western Ontario, de l'Alberta, de Sherbrooke, de Guelph, Dalhousie et Carleton.

### 9.2.9 Ministère de la Santé nationale et du Bien-être social

Le ministère de la Santé nationale et du Bien-être social subventionne généreusement la R-D et d'autres activités en sciences sanitaires. La Caisse d'aide à la santé a été créée en 1966 pour aider à la construction d'installations d'enseignement et de recherche dans les universités, les hôpitaux et d'autres établissements de recherche et de formation dans le domaine de la santé. Par l'entremise de ce programme, le ministère offre des subventions couvrant jusqu'à 50% du coût des projets approuvés.

Le ministère fournit des fonds à l'appui de la R-D dans des domaines liés au bien-être, à l'abus des drogues, au conditionnement physique et au sport amateur, ainsi qu'aux besoins, à la planification en matière de santé et à l'utilisation des services de santé et des installations de soins médicaux. Les travaux de R-D sont financés surtout dans des universités canadiennes et des organismes sans but lucratif, et des subventions sont accordées par les gouvernements provinciaux dans le cadre du Programme de sécurité du revenu et d'assistance sociale du ministère. Les dépenses du ministère figurent en détail aux tableaux 9.3, 9.5, 9.8, 9.9 et 9.10.

### 9.2.10 Conseil de recherches médicales

Le Conseil de recherches médicales (CRM) finance la recherche et le développement en sciences sanitaires (à l'exclusion de l'hygiène publique) dans des universités canadiennes et des établissements affiliés. La recherche subventionnée s'effectue surtout dans les facultés de médecine, d'art dentaire et de pharmacie, mais d'autres domaines intéressant les problèmes de la santé sont toutefois pris en considération. Trois grands programmes servent de canal à l'acheminement des fonds de recherche: le programme de subventions à la recherche, le programme d'aide personnelle directe et les programmes spéciaux. En 1976-77, on estime que le montant global versé par le CRM aux universités canadiennes sera de \$46.3 millions.